

Où implanter mon projet

Vous portez un projet de création de logements en rénovation ou construction neuve ?

Les 3 bons réflexes

1_ identifier les opportunités foncières et échanger avec les communes et les partenaires sur les besoins locaux

Assurez-vous le plus en amont possible que votre projet répond à un besoin local avéré en rencontrant les partenaires locaux.

En accord avec les objectifs de sobriété foncière et énergétique du territoire, les possibilités de constructions neuves en extension des enveloppes urbaines seront très limitées dans les prochaines années. Aussi, Saint-Lô Agglo soutiendra prioritairement les projets valorisant le renouvellement du tissu urbain et la transformation de bâtis vacants.

Tout projet n'ayant pas reçu préalablement un avis favorable de la commune d'implantation ne pourra pas être soutenu financièrement par l'agglomération.

2_ vous renseigner sur les normes d'urbanismes applicables

Vous devez faire une demande d'autorisation d'urbanisme avant de démarrer vos travaux.

Pour ne pas vous retrouver bloqué, pensez à vous renseigner le plus en amont possible sur les règles applicables : il serait dommage de solliciter des devis pour des travaux que vous ne serez pas autorisé à réaliser.

En outre, selon le type de travaux envisagés et la localisation de plusieurs biens, des délais d'instruction de plusieurs mois peuvent être nécessaires.

[En savoir + sur les règles applicables d'autorisation d'urbanisme](#)

3_ si le projet crée plus de 4 logements

Dans le cas où votre projet amène la création de plus de 4 logements.

Merci de prendre contact avec le service habitat de Saint-Lô Agglo pour bénéficier d'un avis préalable.

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Service habitat

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

02 14 29 00 38

Itinéraire

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00